

Belgium-Liège: Construction work for pipelines, communication and power lines, for highways, roads, airfields and railways; flatwork

OJ S 228/2020 23/11/2020

Contract notice

Works

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: SPI

Postal address: Rue du Vertbois 11

Town: Liège

NUTS code: BE33 Prov. Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

Contact person: M. Christophe Leclercq

E-mail: christophe.leclercq@spi.be

Telephone: +32 42301172

Fax: +32 42301120

Internet address(es):

Main address: www.spi.be

I.1. Name and addresses

Official name: RESA SA

National registration number: 0847.027.754

Postal address: Rue Louvrex 95

Town: Liège

NUTS code: BE33 Prov. Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

E-mail: info@resa.be

Telephone: +32 42201211

Fax: +32 42201200

Internet address(es):

Main address: www.resa.be

I.2. Information about joint procurement

The contract involves joint procurement

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1493/MS/2019>

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: SPI

Postal address: Rue du Vertbois 11

Town: Liège
NUTS code: BE33 Prov. Liège
Postal code: 4000
Country: Belgium
Contact person: M. Christophe Leclercq
E-mail: christophe.leclercq@spi.be
Telephone: +32 42301172
Fax: +32 42301120
Internet address(es):
Main address: www.spi.be

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Intercommunale

I.5. Main activity

Economic and financial affairs

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Marché conjoint de travaux d'équipement et d'aménagement des abords centraux du site du Val-Benoît

Reference number: 2019-1493

II.1.2. Main CPV code

45230000 Construction work for pipelines, communication and power lines, for highways, roads, airfields and railways; flatwork

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Voir II.2.4).

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE33 Prov. Liège

Main site or place of performance: Liège — Val-Benoît.

II.2.4. Description of the procurement

Le marché auquel s'appliquent les clauses et conditions du présent cahier spécial des charges a pour objet les travaux d'équipement et d'aménagement des abords centraux du site du Val-Benoît.

La réalisation des travaux se fait par entreprise générale.

Les travaux se subdivisent en cinq divisions à savoir:

- la division 1 relative à divers travaux d'aménagement des voiries dont le maître d'ouvrage est la SPI,
- la division 2 relative aux plantations dont le maître d'ouvrage est la SPI,
- la division 3 relative aux travaux d'égouttage dont le maître d'ouvrage est la SPI,
- la division 4 relative à divers réseaux et travaux d'impétrants dont le maître d'ouvrage est la SPI,
- la division 5 relative à l'équipement du site en Éclairage public (EP) dont le maître d'ouvrage est RESA.

Le présent marché constitue un marché unique à adjuger à un seul adjudicataire. Il sera notifié conformément à la législation en vigueur sur base de son offre globale comprenant les cinq divisions.

Le présent marché comprend:

- la réalisation des voiries et des abords,
- la démolition de l'ensemble des revêtements de sol et l'abattage d'arbres préalablement à la réalisation de la voirie,
- la pose de l'ensemble de l'éclairage public aux abords de la voirie et dans les espaces piétonniers,
- la pose de nouveaux égouttages avec liaisons aux égouts existants.

Le présent marché a notamment pour objet, selon les clauses et conditions fixées par le présent cahier spécial des charges, les travaux de construction des égouttages séparatifs, des voiries, des accotements et des abords centraux du site du Val-Benoît à Liège.

Les voiries comporteront des revêtements asphaltiques, avec filets d'eau, des zones revêtues en béton seront également réalisées ainsi que des zones de plantations.

Les nouveaux égouts séparatifs principaux seront constitués de tuyaux de différents diamètres en PP et/ou en béton armé.

Les travaux liés aux prestations et travaux de l'éclairage public sont décrits dans les clauses techniques relatives à la division 5 (RESA-EP).

II.2.5. Award criteria

Criteria below
Price

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 240
This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

a) Motifs d'exclusion obligatoire.

Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17.6.2016 et 61 de l'arrêté royal du 18.4.2017.

L'exclusion d'un soumissionnaire s'applique également lorsque la personne concernée est un membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein;

b) Motifs d'exclusion facultative.

Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17.6.2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article;

c) Mesures correctrices (article 70 de la loi).

Tout soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées ci-dessus aux points 1.1.

a) et 1.1.b) peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

1) Voir agréation.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) Voir agréation.

Agréation requise:

Pour tout le marché: catégorie C (Entreprises générales de travaux routiers), estimé classe 6, devant être égale ou supérieure au montant de la soumission. Le soumissionnaire fournira la preuve de son agréation dans les catégorie et classe adéquates.

Pour la division 5 (RESA-EP): les travaux ne pourront être confiés qu'à une entreprise agréée par RESA, catégorie C6 (pose en tranchées de câbles électriques d'énergie et de télécommunication, sans connexion) et catégorie P2 (Installations électriques et électromécaniques d'ouvrages d'art ou industriels et installations électriques extérieures), estimé classe 2.

En cas de sous-traitance, chaque division du métré ne pourra être confiée qu'à une entreprise dûment agréée à cet effet dans une classe devant être égale ou supérieure au montant de la soumission pour la division concernée.

L'exigence d'une agréation ou la classe d'agréation effectivement requise est déterminée par le montant de l'offre à approuver.

Le soumissionnaire agréé en vertu de la loi du 20.3.1991 ne doit pas joindre un certificat d'agréation, la vérification de sa situation est faite par le pouvoir adjudicateur via la banque de données des entrepreneurs agréés sur le site internet du SPF Économie, PME, classes moyennes et énergie.

Le soumissionnaire agréé ou inscrit sur une liste officielle d'un autre État membre précise l'adresse web qui permet au pouvoir adjudicateur d'accéder aux informations utiles ou, à défaut, joint copie du certificat approprié ou de la preuve d'inscription ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription avec l'agréation belge.

Le soumissionnaire qui n'est ni agréé en vertu de la loi du 20.3.1991 ni dans un autre État membre (ou non inscrit sur une liste officielle) doit joindre à son offre les pièces justificatives nécessaires qui démontrent qu'il remplit les conditions d'agrément visées à l'article 4, paragraphe 1er de la loi précitée.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

1) Voir agrément.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) Voir agrément.

Agrément requis:

Pour tout le marché: catégorie C (Entreprises générales de travaux routiers), estimé classe 6, devant être égale ou supérieure au montant de la soumission. Le soumissionnaire fournira la preuve de son agrément dans les catégorie et classe adéquates.

Pour la division 5 (RESA-EP): les travaux ne pourront être confiés qu'à une entreprise agréée par RESA, catégorie C6 (Pose en tranchées de câbles électriques d'énergie et de télécommunication, sans connexion) et catégorie P2 (Installations électriques et électromécaniques d'ouvrages d'art ou industriels et installations électriques extérieures), estimé classe 2.

En cas de sous-traitance, chaque division du métré ne pourra être confiée qu'à une entreprise dûment agréée à cet effet dans une classe devant être égale ou supérieure au montant de la soumission pour la division concernée.

L'exigence d'un agrément ou la classe d'agrément effectivement requise est déterminée par le montant de l'offre à approuver.

Le soumissionnaire agréé en vertu de la loi du 20.3.1991 ne doit pas joindre un certificat d'agrément, la vérification de sa situation est faite par le pouvoir adjudicateur via la banque de données des entrepreneurs agréés sur le site internet du SPF Économie, PME, classes moyennes et énergie.

Le soumissionnaire agréé ou inscrit sur une liste officielle d'un autre État membre précise l'adresse web qui permet au pouvoir adjudicateur d'accéder aux informations utiles ou, à défaut, joint copie du certificat approprié ou de la preuve d'inscription ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription avec l'agrément belge.

Le soumissionnaire qui n'est ni agréé en vertu de la loi du 20.3.1991 ni dans un autre État membre (ou non inscrit sur une liste officielle) doit joindre à son offre les pièces justificatives nécessaires qui démontrent qu'il remplit les conditions d'agrément visées à l'article 4, paragraphe 1er de la loi précitée.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2.

Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 08/01/2021 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 05/09/2021

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 08/01/2021 Local time: 10:00

Place:

Atrium Vertbois – Rue du Vertbois 11 à 4000 Liège.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Informations complémentaires concernant l'introduction des offres/candidatures: le présent marché constitue un marché unique à adjuger à un seul adjudicataire. Il sera notifié conformément à la législation en vigueur sur base de son offre globale comprenant les cinq divisions.

La SPI est maître d'ouvrage pour les divisions 1 à 4.

RESA SA est maître d'ouvrage pour la division 5.

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>

VI.4. Procedures for review**VI.4.1. Review body**

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Internet address: <http://conseildetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

18/11/2020